



Municipalité de Baie-Johan-Beetz

Rapport aux citoyennes et citoyens

À Baie-Johan-Beetz, le 10 juillet 2024

Bonjour,

À titre de maire de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, tel que prévu par le Code Municipal à l'article 176.2.2.

Conformément à l'article 961.4 de la Loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, une municipalité doit publier la liste des contrats de 2 000 \$ et plus qui totalisent une dépense minimale de 25 000 \$. Voici le détail de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, de même qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qui ont été conclus avec un même contractant pour la Municipalité de Baie-Johan-Beetz pour 2023.

Entreprise	Objet du contrat	Montant du contrat (avant les taxes applicables)
Groupe d'Artech inc.	Architecture – usine d'eau potable	31 760,00 \$
LER inc.	Etude géotechnique – usine d'eau potable	68 388,50 \$
Tétra Tech inc.	Plans et devis, études préliminaires – usine d'eau potable – déplacement de la conduite	467 195,00 \$

Les données financières de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont publiées sur internet à l'adresse suivante: www.baiejohanbeetz.qc.ca; la version papier est aussi disponible au bureau de la municipalité. C'est la firme MNP qui a eu le mandat de réaliser un audit des états financiers et des informations financières pour l'année 2023. Son rapport inclut une réserve pour la non application de la norme sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui sera corrigé en 2024.

Revenus	786 071 \$
Moins les charges (nette de l'amortissement des immobilisations)	689 598 \$
Moins le remboursement de la dette à long terme	0 \$
Excédent	96 473 \$

En résumé, l'année 2023 s'est terminée avec un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 218 090 \$. Les montants incluent notre part dans la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Est de la Minganie. Si tout va comme prévu, l'appel d'offre de soumissions pour le déplacement de la conduite d'amenée d'eau brute sur la route 138 et la construction de la nouvelle usine d'eau potable devrait être déposée en 2024 pour des réalisations en 2025. Les études préliminaires pour la mise aux normes de l'usine

d'assainissement des eaux usées vont bon train et pensons réaliser les plans et devis en 2025 de même que déposer l'appel d'offre de soumissions pour la réalisation des travaux.

Sommaire des revenus de fonctionnement : 2023 versus 2022

	2023	2022
Revenus		
Taxes	143 723 \$	139 420 \$
Compensation TLT	31 268 \$	34 609 \$
Transfert	68 329 \$	84 526 \$
Services rendus	47 034 \$	41 039 \$
Imposition droit	168 \$	878 \$
Amendes et pénalités	498 \$	468 \$
Intérêts	6 865 \$	2 184 \$
Autres revenus	488 186 \$	460 235 \$
Revenus (Incluant l'investissement)	786 071 \$	763 359 \$
Revenus (Excluant l'investissement)	786 071 \$	716 292 \$

Sommaire des charges de fonctionnement : 2023 versus 2022

	2023	2022
Charges		
Administration générale	246 666 \$	282 231 \$
Sécurité publique	46 032 \$	23 488 \$
Transport	144 849 \$	120 418 \$
Hygiène du milieu	165 875 \$	473 043 \$
Aménagement urbanisme et développement	45 698 \$	68 127 \$
Loisirs et cultures	39 013 \$	84 468 \$
Frais de financement	1 465 \$	3 537 \$
Charges (nettes de l'amortissement des immobilisations)	537 177 \$	903 288 \$

Affectation (activité investissement)	30 804 \$	-32 993 \$
Affectation (excédent de fonctionnement affecté)	0 \$	- 0 \$
Paiement de la dette long terme	0 \$	0 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	218 090 \$	(219 989) \$

Sébastien L'Écuyer

Maire de Baie-Johan-Beetz